



Quels recours pour un vélo électrique loué auprès de la ville du Mans?

Par **QuentinVeil**, le **30/06/2021** à **18:21**

Bonjour,

Je fais appel à votre aide car je me suis fait volé mon vélo électrique de location appartenant à la société de transport de la ville du Mans, la Setram.

Le vélo était stationné et sécurisé avec un anti-vol censé être quasiment inviolable, mais lorsque j'ai souhaité le récupérer le lendemain, plus de vélo...

Ce vélo n'étant pas assuré via la Setram (ils ne proposent pas ce service) ni à titre privé via un assureur (mon assureur, Generali, ne proposant pas ce service), voyez-vous un recours envisageable afin d'éviter la perte du dépôt de garantie d'une valeur de 1000€ ?

J'ai tenté d'appeler ma banque pour voir si le fait que le paiement se soit fait via une MasterCard Gold cela pouvait me couvrir ainsi que mon assureur via l'assurance habitation mais rien n'y fait, les deux m'assurent ne pas pouvoir prendre en charge les frais...

Merci d'avance pour votre aide

Par **Zénas Nomikos**, le **30/06/2021** à **18:33**

Bonjour,

il y a matière à faire appel à un médiateur/conciliateur.

Il existe le médiateur de la consommation par exemple.

[quote]

Qui peut saisir le médiateur de la consommation ?

Le processus de médiation de la consommation ne peut être mis en œuvre qu'à l'initiative du [consommateur](#) (le professionnel ne peut pas l'initier). Le consommateur ne peut toutefois saisir le médiateur qu'à la condition d'avoir préalablement fait une démarche par écrit directement auprès du professionnel concerné ou de son service client pour tenter de résoudre son litige. Si cette démarche n'est pas effectuée, la demande de médiation sera

irrecevable.[/quote]

Source : <https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

Il faudra aussi porter plainte au pénal pour prouver le vol et avoir une chance que le ou les auteurs des faits soient retrouvés et condamnés. Il peuvent être identifiés à l'aide d'éventuelles caméras vidéos qui pourraient être emplacements dans des rues donnant sur l'endroit où le vélo a été volé.

Sur la médiation :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/mediation-legale-reglementaire-dans-code-29763.htm>

Par **QuentinVeil**, le **30/06/2021** à **18:35**

Bonjour,

Merci de votre retour, je vais suivre votre conseil.

Bonne fin de journée,

Cordialement,

Quentin

Par **P.M.**, le **30/06/2021** à **18:47**

Bonjour,

Je présume que vous avez déposé plainte conformément aux conditions générales de la location...

Je doute qu'un Médiateur puisse faire quelque chose et que son intervention aboutisse...

Par **youris**, le **30/06/2021** à **18:52**

quentinveil,

il n'existe pas d'antivol vélo inviolable car il suffit d'une disqueuse portative pour en quelques secondes couper l'antivol, même les meilleurs antivols ne résistent pas plus d'une minute.

d'ou le montant du dépôt de garantie exigé surtout si c'est un vélo électrique qui attirent

beaucoup les voleurs.

je suppose que votre vélo était stationné à l'extérieur.

salutations